

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au Conseil Municipal qu'un règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand a été adopté par délibération du 1^{er} Juillet 2014 et modifié par délibérations du 22 Septembre 2016 et du 26 Juin 2024.

Le règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand nécessite une modification, afin d'intégrer de nouvelles conditions de remboursement.

Il est ainsi proposé d'ajouter les paragraphes suivants à l'article « 1-2-4 : Tarifs » du règlement :

Pour les cours à l'année :

A partir de 6 semaines consécutives d'absence de l'enseignant artistique principal d'un élève, sans remplacement et sans cours reportés, l'élève ou son représentant légal peut demander à interrompre la scolarité. Dans ce cas, un remboursement au prorata du coût de l'inscription annuelle, prenant en compte le nombre de cours délivrés, pourra être appliqué.

Pour un élève absent pour raison médicale, à partir de 6 semaines consécutives et souhaitant interrompre sa scolarité, un remboursement au prorata du coût de l'inscription annuelle, prenant en compte le nombre de cours délivrés, pourra être appliqué, sur présentation de certificat médical.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette modification du règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand.

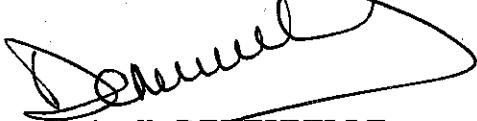
La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

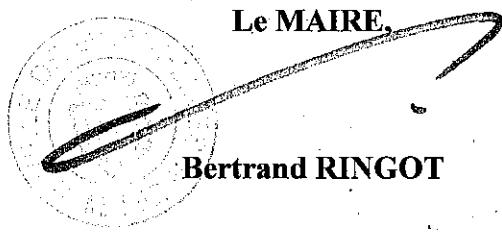
- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le nouveau règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 02 AVRIL 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 03 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 03 AVR. 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 27 Mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 – 18 h 00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,
Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFROUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.